



**INTERNATIONALE KOMMISSION ZUM SCHUTZE DES RHEINS  
COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU RHIN**

---

**Etat des travaux concernant la réalisation  
du programme d'Action "Rhin"**

Coblence, le 1er septembre 1988

## Introduction

Les tâches à accomplir dans le cadre du PAR ainsi que les noms des groupes et sous-groupes de travail de la CIPR chargés de l'accomplissement de ces tâches, figurent dans les deux documents intitulés "Plan de travail pour la mise en oeuvre du programme d'action "Rhin", première étape" (K 6/88) et "Calendrier de travail pour la mise en oeuvre des autres étapes du programme d'action "Rhin" (K 15/88).

Les travaux ont été engagés dans les différents domaines et ont en partie bien progressé. Le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'état actuel des travaux. Le texte qui suit donne des indications sur les différents travaux entrepris. Ces indications sont réparties selon les points adoptés dans le PAR.

### Etape 1 du programme d'action

#### A.1 Approfondissement des connaissances sur la qualité des eaux, des écosystèmes, des matières en suspension et du sédiment

Le Groupe de travail permanent est chargé de ce mandat. Un premier rapport sur les résultats obtenus et les recherches à effectuer a été établi dans le cadre du rapport annuel 1988 adressé par le président à l'Assemblée plénière.

Pour le domaine eau, le secrétariat de la CIPR dressera l'inventaire 1985. Les inventaires prévus pour 1990 et 1995 se baseront également sur les résultats d'un projet de recherche international concernant les pollutions microorganiques, projet qui démarre cette année. Les délégations néerlandaise et allemande ont déterminé en commun la pollution du Rhin à Bimmen/Lobith en 1985 (flux de substances nuisibles) et présenté un rapport concernant les données de base pour le programme d'action "Rhin", année de référence 1985.

Pour la domaine sédiments/matières en suspension, des inventaires sont également prévus pour 1990 et 1995. Au sein du sous-groupe Ps, les préparatifs visant la réalisation de l'inventaire pour les matières en suspension et l'eau 1990 sont en cours. Des analyses de matières en suspension sont actuellement effectuées afin de rassembler des expériences permettant une harmonisation des méthodes d'analyses.

Le domaine organismes fait l'objet de discussions au sein du sous-groupe P<sub>1</sub>. Celui-ci a chargé le secrétariat d'élaborer un questionnaire destiné à recenser les données disponibles auprès des instituts et autorités concernés. Les questionnaires ont déjà été distribués. Lors de la dernière réunion du sous-groupe, il a été constaté que les réponses au questionnaire présentaient encore des lacunes. Les données manquantes seront cependant fournies avant la prochaine réunion. Il a d'autre part été convenu que les délégations transmettront avant le 15.9.1988 des rapports sur les données nationales et sur le choix des points de prélèvements prévus. Un rapport de synthèse devra être élaboré début 1989 sur la base de ces rapports nationaux.

A.2 Fixation et concrétisation des objectifs pour l'ensemble du programme tout au long du Rhin, sous la forme de paramètres, de données chiffrées et de besoins locaux.

Dans les domaines eaux et organismes, les délégations doivent, avant la mi-1989, dresser des inventaires nationaux relatifs aux objectifs.

En ce qui concerne les sédiments, le sous-groupe Ps a commencé à rassembler les objectifs et à discuter.

A.3 Détermination par la CIPR d'une première liste prioritaire de substances, de paramètres globaux, et biologiques ainsi que des branches industrielles concernées avant fin 1987; une proposition pour une première liste de ces substances se trouve en annexe B (du programme d'action); une liste des branches industrielles concernées se trouve en annexe C. Ces listes seront actualisées au cours du programme d'action.

La liste des substances prioritaires est établie par le Groupe de travail B. Il est apparu au cours de ce travail qu'une actualisation immédiate n'était pas nécessaire. Une actualisation à moyen terme sera proposée au Groupe de coordination pour mars 1989.

Le sous-groupe Ki a présenté au Groupe de coordination une liste des branches industrielles pour lesquelles un inventaire des rejets de substances dangereuses devra être établi dans le cadre du PAR (Annexe C). La liste des branches industrielles a été complétée par un tableau dans lequel chaque substance prioritaire a été classée dans la branche où elle apparaît.

A.4 Etablissement des inventaires nationaux de rejets des substances prioritaires ainsi qu'actualisation de "l'inventaire des grands rejeteurs".

Le sous-groupe Ki a proposé un modèle et les seuils pour les inventaires nationaux. Les délégations doivent réaliser les inventaires à l'échelon national avant octobre 1988.

Le sous-groupe Ki a également présenté au Groupe K un projet de rapport concernant l'inventaire des grands rejeteurs de substances consommant de l'oxygène aux fins d'adoption et de transmission aux Ministres.

A.5 Etablissement d'une prévision durant le second semestre de 1988 concernant les réductions des rejets inventoriés selon l'annexe D réalisables avant 1995 en appliquant "l'état de la technique" sur la base des programmes nationaux.

Les délégations présenteront leurs prévisions nationales en octobre 1988 au plus tard.

Le sous-groupe Ki rassemblera ces données et présentera au groupe K pour la fin 1988, une prévision pour la réduction des rejets dans l'ensemble du bassin du Rhin.

A.6 Pour permettre à la CIPR d'apprécier la qualité des eaux du Rhin sur toute la longueur et d'avoir une idée de l'état d'avancement des travaux des différents Gouvernements, il convient de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires des inventaires et des prévisions nationaux.

Les travaux ont commencé au sein du sous-groupe Ki; celui-ci a présenté au Groupe de coordination une proposition sur la marche à suivre ultérieure.



**A.7 Complément du programme d'action par des exigences minimales pour des rejets communaux.**

Le sous-groupe Kk créé pour accomplir cette tâche a présenté au Groupe de coordination K, un rapport (K 19/88, rev. 26.07.88) qui comprend une proposition d'exigences minimales pour les rejets provenant de stations d'épuration communales.

Le rapport a été présenté au Groupe K pour adoption et transmission aux Ministres.

#### A.8 Elaboration de concepts techniques concernant les conditions hydrologiques, biologiques et morphologiques.

Le sous-groupe Km a présenté son mandat au Groupe K aux fins d'approbation.

Il est prévu de réaliser une étude fondamentale (définition des conditions morphologiques, biologiques, hydrologiques).

La délégation française a présenté au sous-groupe un programme de recherches concernant le repeuplement du Rhin avec de grands poissons migrateurs. Les parties du projet concernant les possibilités de migration dans le Rhin et la reproduction ont fait l'objet de discussions approfondies. Certaines délégations n'ont pas encore remis leurs propositions de compléments et d'améliorations au projet de recherches. Une partie du projet doit être financée par le Fonds-Sandoz.

A.9 La définition des mesures et du calendrier de travail pour les rejets dus à des accidents est à préciser avant fin juin 1988.

Le Groupe de travail S a élaboré un rapport détaillé sur les améliorations techniques et juridiques déjà réalisées dans le domaine de la prévention des accidents.

Il s'occupe d'autre part de l'établissement d'un programme de mesures et d'un calendrier de travail pour sa réalisation. Les projets de résolutions du Groupe S qui doivent être adoptés lors de la Conférence des Ministres sont disponibles. Un groupe de rédaction élaborera un calendrier de travail avant la Conférence des Ministres.

A.10 Une première évaluation au sein de chaque Etat de l'ordre de grandeur des coûts globaux afférents aux différents programmes désignés ci-dessus.

Cette tâche est à accomplir avant mi-1989 à l'échelon national.

## Etape 2

De toutes les tâches prévues pour la 2ème étape du PAR (étape B), seules ont été engagées jusqu'ici, celles à réaliser à l'échelon national et concernant l'échange d'informations sur l'état de la technique.

Le début des travaux dans le cadre de la CIPR n'est prévu que pour l'automne 1988.

## Etape 3

Aucune tâche n'est prévue pour l'instant.

Mandat permanent:

Pendant le déroulement du programme d'action, l'harmonisation par la CIPR des valeurs-limites d'émission est à considérer comme mandant permanent.

Le Groupe de travail F a engagé ses travaux.

Dans une lettre adressée au Président du Conseil de la CEE, le Président de la CIPR a insisté sur la nécessité d'appliquer une procédure accélérée dans le cadre de la CEE.

Nr. APR	Kurzbeschreibung der Aufgaben/ description sommaire des tâches	Phase A Etape A		Phase B Etape B		Phase C Etape C			
		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
A1	Vertiefung der Kenntnisse/ approfondissement des connaissances	P		P					P
A2	Konkretisierung der Zielvorgaben/ concrétisation des objectifs	Ps							
A3	Liste prior. Stoffe und ind. Bereiche/ Liste subst. prior. et branches ind.	B							
A4	Einleiterbestandsaufnahme/ inventaire des rejets	Ki							
A5	Vorausschau/prévision	Ki							
A6	Beurteilung durch IKSR/ appréciation par la CIPR	K							
A7	Mindestanforderungen Einleitungen/ exigences minimales pour les rejets	Kk							
A8	technische Konzepte "HBM"/ concepts techniques "HBM"	Km							
A9	störfallbedingte Einleitungen/ rejets dus à des accidents	S							
A10	Kostenschätzung/évaluation des coûts		K						
B1	Anwendung "Stand der Technik/ application "état de la technique"			Ki					
B2	Reduktion/réduction 50 %								
B3	Oberwachungsprogramm/ programme de surveillance		Kp						
B4	Kronkretisierung/concrétisation "A8"								
B5	Durchführung/mise en oeuvre "A9"								
B6	Konzept für diffuse Quellen/ projet pour les sources diffuses		Kd						
B7	Abwasserabgaben/ redevances des eaux usées			Ke					
B8	Auswertung/exploitation								K
C1	Phase C/étape C								K
	Dauerauftrag/mandat permanent	IKSR							

eingeplant      Verzögerung      nationale Aufgaben/tâches nationales  
 ————      ————      ————  
 délai prévu      retard      = Aufgaben der IKSR/tâches de la CIPR